Nations Unies S/2002/1421



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 décembre 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 23 décembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1er au 30 novembre 2002 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-75715 (F) 271202 271202

Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Au cours de la période considérée (du 1er au 30 novembre 2002), l'effectif de la Force de paix au Kosovo (KFOR) déployé sur le théâtre des opérations s'établissait à presque 30 000 soldats.

2. La situation générale au Kosovo est restée stable pendant le mois de novembre, si l'on excepte quelques incidents mineurs.

Sécurité

3. Le 16 novembre, trois explosions se sont produites à l'intérieur de l'église orthodoxe de Durakovac. Le 17 novembre, la KFOR a signalé que la petite église du village de Ljubovo avait été détruite.

4. Le 28 novembre, les Albanais du Kosovo ont célébré le quatre-vingt-dixième anniversaire de l'indépendance de l'Albanie et l'anniversaire d'un « martyr » de l'Armée de libération nationale, Adern Jashari, tué en 1998. Les manifestations se sont déroulées dans le calme dans l'ensemble de la province.

5. La KFOR a poursuivi ses opérations de perquisition dans tout le Kosovo pour lutter contre la contrebande d'armes et les agissements des groupes armés d'Albanais de souche. Des armes et des munitions ont été saisies tous les jours. Les articles confisqués en novembre comprennent 144 armes diverses, 230 grenades et mines et 43 509 munitions.

6. Le 15 novembre, le commandant de la KFOR a rencontré le chef de l'état-major de l'armée serbe, le général de corps d'armée Krga, afin d'examiner des questions d'intérêt commun, notamment les patrouilles le long de la frontière administrative; l'aide aux Serbes du Kosovo qui souhaitent se réinstaller au Kosovo; l'aide de l'armée serbe au plan de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) concernant Mitrovica; et les membres de l'armée serbe portés disparus depuis 1999.

Sécurité des lignes de démarcation et des frontières

7. Pendant la période considérée, la KFOR a continué de surveiller les lignes de démarcation et les frontières et d'empêcher les entrées clandestines sur le territoire. Le nombre d'incidents liés à des tentatives de franchissement illégal a légèrement augmenté par rapport au mois précédent. Au total, la KFOR a déjoué 95 tentatives de franchissement clandestin.

Coopération des parties et respect de leurs obligations

8. Les forces de sécurité de la République fédérale de Yougoslavie continuent de se conformer aux dispositions de l'Accord militaro-technique.

9. Dix-sept cas d'infraction impliquant des membres du Corps de protection du Kosovo (CPK) ont été signalés au mois de novembre. Cinquante-sept affaires sont en instance.

Coopération avec les organisations internationales

10. La KFOR et la MINUK continuent d'élaborer ensemble un projet de résolution sur l'aéroport de Pristina qui définira les modalités du passage de l'activité aéroportuaire sous le contrôle civil de la MINUK. La date prévue pour le passage de relais entre l'Italie et l'Islande en tant qu'État pilote a été fixée au 3 mars 2003. Le nouvel État pilote restera en exercice jusque la fin de la phase de transition. Deux points demeurent préoccupants : la pénurie de matériel de manutention des cargaisons aériennes et le manque de pompiers.

Perspectives

11. La situation en matière de sécurité est généralement stable, si l'on excepte des actes isolés de vandalisme et d'intimidation.